

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Monsieur et Madame Pierre COURTOT, Claudine SARRET **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Bernard LAVAL, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

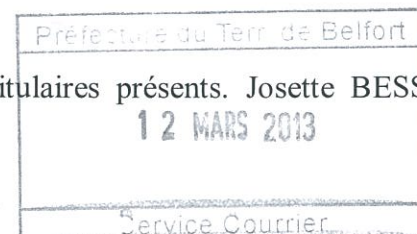
Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN à Pierre COURTOT, Gérard FESSELET à Christian RAYOT, Claude GIRARD à Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Messieurs Gilles COURGET, Eric GILBERT, LEFEVRE Francis, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} mars 2013	En exercice	42
		Présents	34
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.



2013-01-25 – Service des Eaux – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2013.

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... »,


Vu la programmation prévisionnelle 2013 des investissements présentée lors de la réunion de commission Eau – Assainissement du 18 décembre 2012,

Pour permettre l'exploitation de nos installations de production et distribution d'eau potable, d'engager au plus tôt les travaux programmés en 2013 notamment dans le cadre de l'intégration des 7 nouvelles communes et d'éviter des intérêts moratoires importants, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2013.

Chapitre	Article	Objet	Montant
21 – Immobilisations corporelles	21351 – Bâtiments d'exploitation	Serrureries, télégestion	40 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	21531 – Travaux sur réseaux	Chambre de comptage CCBB	26 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2182 – Matériels de transport	Véhicule et équipements	25 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2183 – Matériels informatiques	Achat d'un logiciel métier et de facturation	30 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 MARS 2013 Et publication ou notification le 12 MARS 2013</p> <p>Le Président, Pour le Président Le Vice-Président</p>	<p>Le Président, Pour le Président Le Vice-Président Pierre OSER</p> 
--	---